



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR DE LA LOIRE

NOTE DE SERVICE N° 20181223

En raison des travaux importants entrepris pour réparer le mur d'enceinte qui menaçait de s'effondrer, le pas de tir 50M est condamné jusqu'à nouvel ordre.

L'accès au chantier est interdit par arrêté municipal.

La rampe étant pour l'instant condamnée, l'accès au pas de tir 25M qui reste utilisable pendant la période des travaux, se fera provisoirement par le rez de chaussée.

La serrure de cette entrée, réservée normalement à l'ALTM, a été remplacée pour pouvoir être ouverte avec les clefs club pendant la durée du chantier.

Tout membre du Comité Directeur du Comité Départemental de Tir de la Loire à délégation et pouvoir pour faire appliquer la présente décision.

Merci à Messieurs les Présidents des clubs utilisateurs d'informer leurs membres et de contribuer à l'application de la présente.

Saint-Etienne, le 23 Décembre 2018

Le Président du Comité
Départemental de Tir

Jean-Pierre CHERENE

Diffusion :
E-mailing tireurs

Copie :
Affichage bureau Grouchy
Affichage pas de tir 50 M Grouchy
Messieurs les Présidents des clubs :
ASC, ATS, STCRL, TOF, TOSE, SEST
Tous Membres du Codir CDTL

Pour information :
Messieurs les présidents des sociétés de tir de la Loire (autres)
Monsieur FALQ Direction des Sports Mairie Saint Etienne